

Bulletin du Partenariat pour les pêches africaines

Une publication du Partenariat stratégique pour un Fonds d'investissement pour des pêches durables (SPFIF).

Numéro 01 du mois de juin

© Martin Harvey / WWF - Canon

Un pêcheur lance son filet à la levée du soleil dans les eaux de la côte du Gabon

Dans ce numéro:



•	<i>Mot du rédacteur.....</i>	2
•	<i>Les pêches africaines; la perspective mondiale</i>	
•	<i>L'Initiative des pêches durables pour l'Afrique</i>	
•	<i>Les Partenaires stratégiques.....</i>	5
•	<i>Liens et cohésion.....</i>	6
•	<i>Renforcement des capacités.....</i>	7
•	<i>Défis.....</i>	9
•	<i>Le processus de consultation de l'initiative SPFIF</i>	
•	<i>Plaidoyer.....</i>	14
•	<i>Leçons apprises.....</i>	14



Strategic Partnership

for
Fisheries Investment Fund
Creating Wealth Through Sustainable Fisheries

Mot du rédacteur.

L'initiative des Partenaires stratégiques d'établir un Fonds d'investissement pour des pêches durables dans les Grands Ecosystèmes Marins (LME) en Afrique Subsaharienne a été conçue par le Fonds pour l'Environnement Mondial (FEM) comme moyen de s'occuper des problèmes qui entravent la gestion efficace des pêches et l'apport des ressources halieutiques à la réduction de la pauvreté en Afrique Subsaharienne.

Bien qu'il y ait des agendas régionaux et internationaux qui orientent et fixent les cibles pour les pêches durables, la sous-région de l'Afrique Subsaharienne n'est pas en mesure de réaliser ces objectifs à cause de nombreux défis. L'essentiel c'est l'accès aux ressources financières et le minimum de conscience sur la potentialité de l'apport des pêches aux économies des pays. Les ressources halieutiques demeurent surexploitées dans un environnement de peu ou manque de réglementation relative au contrôle de l'accès, surtout par les bateaux étrangers. Cette situation exacerbée par l'absence ou la faiblesse du suivi des systèmes de contrôle ou de surveillance. Le mauvais état des pêches a été identifié par la Commissaire à l'économie rurale et à l'agriculture de l'Union Africaine comme priorité pour l'action du Programme Détaillé de Développement de l'Agriculture Africaine (PDDAA) élaborée par le Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD).

Une mesure a été prise pour aider les gouvernements des pays côtiers en Afrique Subsaharienne afin de leur permettre de gérer leurs ressources halieutiques de façon plus durable et de protéger les habitats cruciaux qui les alimentent à l'aide d'un mécanisme de financement conjoint visant à aider les pays côtiers spécifiques à atteindre les cibles de pêches durables et de réduction de la pauvreté tels que fixés par le Sommet mondial sur le développement durable (SMDD). La Banque Mondiale a préparé un document conceptuel pour l'établissement d'un Partenariat stratégique pour un Fonds d'investissement pour des pêches

durables dans les Grands Ecosystèmes Marins (LME) en Afrique Subsaharienne s'inspirant d'une initiative pareille dans le bassin de Danube/la mer Noire. Ce document conceptuel a été approuvé par le FEM en mi-2003, et la Banque Mondiale a demandé à l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et le WWF – la première organisation de conservation du monde, d'être partenaires dans la préparation de cette initiative. Cette initiative a été par la suite transformée en projet qui est devenu opérationnel en 2005 après deux réunions de consultation de haut niveau.

L'Union Africaine est devenu partenaire en assurant la présidence du Comité consultatif régional qui conseille et oriente le projet. L'Union abrite également le secrétariat du Comité consultatif régional au Bureau interafricain des ressources animales de l'Union Africaine (UA-BIRA) à Nairobi-Kenya qui a été établi en 2009. Le projet est géré sous l'égide de l'Unité de la production animale à l'UA-BIRA qui est directement sous la responsabilité de la Commissaire de l'Union Africaine chargée de l'économie rurale et de l'agriculture de la Commission de l'Union Africaine.

Ce bulletin d'information constitue une mise à jour des activités différentes et des défis de la mise en œuvre du projet qui consiste de deux composantes: le Partenariat pour un Fonds d'investissement destiné aux projets de financement conjoint au niveau des pays et le Partenariat stratégique qui renforcerait les capacités permettant de réaliser les objectifs des projets et diffuser les leçons tirées des investissements différents aux pêches à l'aide du Fonds du Partenariat.

Le WWF a joué un rôle de premier plan dans la préparation d'informations à diffuser et a aidé dans l'élaboration du logo du projet et d'autres matériels de communication. La FAO, en tant que partenaire stratégique a aidé les trois pays et les deux régions à élaborer des documents conceptuels de projet.

Un document conceptuel de projet régional et trois documents conceptuels

de projet nationaux ont été approuvés par le Comité consultatif régional, dont deux qui ont été élaborés en propositions complètes et financés avec l'aide de la Banque Mondiale. L'UA a de façon compétente aidé ce projet en matière de gestion financière et de questions administratives.

Depuis le début de ce projet, nous avons gagné beaucoup de collaborateurs et établi des partenariats indispensables avec pour seul but de s'assurer que les ressources halieutiques abondantes de l'Afrique sont bien gérées au profit des pays auxquels elles appartiennent. Nous nous félicitons de la focalisation sérieuse de l'Union Africaine sur le secteur des pêches en Afrique au point d'organiser actuellement la première conférence des Ministres africains des pêches et de l'aquaculture. Cette conférence constituera un grand pas en avant pour la sensibilisation des décideurs afin d'obtenir leur soutien aux activités de pêche en Afrique.

Nous prévoyons la publication de bulletins annuels d'information en formats imprimés et électroniques. Nous espérons que vous trouverez informatif ce premier numéro. Bonne lecture et nous comptons sur vos commentaires

Nancy Gitonga,

RAC Coordonnatrice



Les pêches africaines; la perspective mondiale et africaine

Selon les estimations récentes (FAO, 2008¹), la production annuelle des pêches au niveau mondial se situe à 144 millions de tonnes, dont 82 millions de tonnes (57%) de pêches marines, 10 millions de tonnes (7%) de capture intérieure et d'eau douce ainsi que 52 millions de tonnes (36%) d'aquaculture. La valeur de première vente de la production traditionnelle des pêches au niveau mondial est estimée à 91.2 milliards de dollars américains. Cette production est menacée par la mauvaise gestion internationale des ressources halieutiques marines de capture. Actuellement, environ 28% des stocks des ressources halieutiques marines sont surexploitées 19% épuisées et 8% qui se rétablit de épuisement lorsque 52% est pleinement exploité. Seul 20% des ressources sont exploitées de façon modérée ou sont sous-exploitées. Cette situation est restée instable depuis 10 à 15 années passées.

En Afrique, la production totale des pêches chaque année se situe actuellement à 7.68 millions de tonnes ou 5% de la production mondiale. La filière marine produit 4.56 millions de tonnes ou 5% du total mondial, suivie par la production intérieure à 2.3 millions de tonnes ou 24% du total mondial et finalement l'aquaculture à 0.76 millions de tonnes ou <1% de la production totale du monde. La production totale des pêches en Afrique a augmenté de 22% au cours de la décennie passée; à cause surtout des pêches intérieures et de l'aquaculture puisque la production traditionnelle des pêches marines est restée relativement statique à environ 5 millions de tonnes par an pendant cette période. Le nombre de bateaux à moteur de pêche est environ 2.1 millions et la plupart se trouvent en Asie (70%). L'Afrique suit l'Asie avec plus de 200,000 bateaux mais la taille du parc est restée stable pendant la décennie passée.

Au niveau mondial, il y avait 43.5 millions de personnes directement employés, à plein-temps ou à temps partiel, dans la production de pêche par la capture ou l'aquaculture lorsque 4 millions de plus y sont impliquées par l'occupation intermittente. Si les effets multiplicateurs sont pris en compte, y compris la transformation et le commerce, au total 170 millions d'emplois sont attribuable au secteur

de pêche tout entier. Après l'Asie, l'Afrique a le chiffre le plus élevé de pêcheurs (3.6 millions), ce qui représente en moyenne 0.8% de la main d'œuvre économiquement active des pays africains. Les exportations provenant des pays en voie de développement, qui sont important sur le plan économique, ont atteint 24.6 milliards de dollars américains (2006). Les produits d'aquaculture ont également connu une croissance significative. L'Afrique est exporteur net du poisson depuis 1985. L'ensemble des exportations annuelles sont estimées à 4.4 milliards de dollars américains (ou 5% du commerce mondial). En moyenne, les exportations du poisson représente 19.4% de l'ensemble des exportations agricoles des pays africains.

En Afrique subsaharienne, l'offre du poisson est restée statique depuis un certain temps à 8.3 kilo/personne. La part du poisson dans l'ingestion quotidienne de la protéine par personne est élevée (21%) en moyenne par pays. Le poisson est particulièrement important à cet égard pour des pays comme le Ghana (65% l'ingestion quotidienne de la protéine par personne est attribuable au poisson), le Sierra Leone (63%) et la Gambie (57%). En outre, il reste relativement important pour les pays ayant une économie et une population très grande (ex. le Nigeria et l'Afrique du Sud). L'élaboration de la politique relative aux pêches et à la mise en œuvre de la gestion des pêches constitue un défi énorme pour un grand nombre de pays. La capacité institutionnelle très limitée pour la gestion des pêches, surtout les activités de pêche INN, l'intégration des approches écosystémiques aux pêches et la gestion basée sur la capture, sont parmi les contraintes majeures.

La plupart des Etats africains manquent par ailleurs la capacité de mener des opérations de pêche dans leur propre territoire à travers leurs propres entreprises locales et permettent donc aux pays étrangers d'accéder à leurs ressources halieutiques et dans la plupart des cas offrent cet accès aux états étrangers selon des accords d'accès aux pêches qui sont mal négociés. Les bateaux étrangers s'engagent dans des activités de pêches avec très peu de supervision des propriétaires des ressources à cause du manque de connaissances sur



leurs ressources et de l'insuffisance ou l'absence de capacité de suivi, contrôle et surveillance. Ce scénario, qui est exacerbé par la pêche illégale, a connu une diminution régulière des stocks et une dégradation des écosystèmes dans les eaux des pêches avec des bénéfices minimes aux pays en termes de profits économiques, d'emplois ou d'amélioration des moyens de subsistance.

La bonne gestion et exploitation des ressources de pêche marine peuvent apporter de façon significative à la croissance économique des pays africains et aideraient éventuellement à améliorer les moyens de subsistance aux citoyens, ce qui allégerait la pauvreté. A cause des politiques faibles ou absentes et la mauvaise gouvernance, ni la richesse des ressources halieutiques ni les fonds des bailleurs ont eu un impact significatif sur le renforcement de la performance du secteur des pêches dans les pays africains. L'initiative du Partenariat stratégique pour un Fonds d'investissement pour des pêches durables dans les Grands Ecosystèmes Marins en Afrique Subsaharienne pilotée par le FEM/la Banque Mondiale, la FAO, le WWF et l'UA a développée à travers un processus de consultation avec pour but de rendre disponible un Fonds d'investissement dont les pays et les régions se serviront pour s'occuper des questions qui entravent la gestion durable des pêches.

1. FAO. (2009) *The State of World Fisheries and Aquaculture (SOFIA) 2008*; Rome, FAO of the UN

L'initiative du Partenariat stratégique pour des pêches durables en Afrique Subsaharienne

Le Partenariat stratégique pour un Fonds d'investissement pour des pêches durables dans les Grands Ecosystèmes Marins (LME) en Afrique Subsaharienne a pour but de promouvoir la gestion durable des ressources halieutiques dans Grands Ecosystèmes Marins afin d'atteindre les cibles des pêches durables et de la réduction de la pauvreté fixés par la SMDD. Les quatre partenaires stratégiques de cette initiative sont notamment l'Union Africaine (UA) qui assure la présidence, la Banque Mondiale qui est l'agence de financement ainsi que le WWF (Fonds mondial pour la nature) et l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) qui sont les agences de soutien technique aux projets.

Le Partenariat stratégique pour un Fonds d'investissement pour des pêches (SPFIF) est conseillé par le Comité consultatif régional (CCR), a partenariat d'acteurs qui consiste; des partenaires stratégiques; des Organismes régionaux des pêches (ORP) au niveau de la région; les coordinateurs des programmes des Grands Ecosystèmes Marins (LME); et des observateurs. Les rôles clés du CCR, qui est présidé par l'UA et qui oriente et conseille les projets sont notamment; s'assurer que les projets au niveau des pays soutiennent les objectifs fixés au niveau de la région et qu'il y a la cohérence entre les projets



nationaux appuyés par le Partenariat stratégique; travailler en coordination avec les organismes de gestion des pêches et les programmes des Grands Ecosystèmes Marins financés par le FEM pour identifier les synergies et diffuser les leçons communes qui pourraient être partagés entre les projets différents; conseiller chaque projet proposé; formuler des stratégies de réplication de projets pareils dans la région; sensibiliser sur l'importance des pêches durables lors de l'élaboration de politiques et de stratégies; et aider les pays à mobiliser le financement conjoint.

Beaucoup de gouvernements en Afrique subsaharienne ne disposent pas de ressources financières ou de capacité qui leur permettraient de prévenir la surexploitation de leurs ressources ou de protéger les habitats cruciaux qui les alimentent. L'initiative a mis à la disposition des projets de

Vision du SPFIF

Une région qui gère de façon durable ces ressources marines pour des bénéfices socioéconomiques

Mission du SPFIF

Promouvoir et faciliter la gestion durable des pêches dans les Grands Ecosystèmes Marins des états côtiers d'Afrique subsaharienne afin de stimuler la croissance économique et améliorer les moyens de subsistance à travers la bonne exploitation des ressources des pêches

financement conjoint au niveau des pays 60 millions de dollars américain dans le cadre des subventions du FEM au cours des 10 ans à venir ayant pour objectif de réaliser des pêches marines durables en Afrique.

Le Project SPFIF

Le projet élaboré dans cette initiative a deux composantes, notamment,

1. La composante Fonds des projets d'investissement pour aider les pays à mieux gérer leurs pêches.
2. La composante Partenariat stratégique qui aide à diffuser les leçons tirées des investissements facilités par le Fonds.

Les activités régionales du projet SPFIF sont la coordination, la communication et le renforcement des capacités pour promouvoir la diffusion des leçons tirées des projets spécifiques à travers la région, afin d'encourager la réplication et l'inclusion des pêches durables parmi les priorités des politiques nationales visant les résultats suivants:

- Meilleure connaissance et appui aux meilleures pratiques de gestion durable des pêches aux niveaux des pays et des Grands Ecosystèmes Marins selon les preuves que les acteurs concernés dans les pays d'Afrique subsaharienne sont devenus conscients des leçons tirées des réussites et des échecs connus dans les investissements aux niveaux des pays et des Grands Ecosystèmes Marins.



© Peter Denton / WWF-Canon

Pêche durable, Parc marin de l'île de Mafia en Tanzanie

- Plus d'engagement financier aux réformes de la gestion et la gouvernance des pêches telles que manifestées par les changements dans les politiques relatives au budget et au personnel, les initiatives institutionnelles et juridiques qui contribuent à une gestion plus efficace par rapport aux niveaux de référence.
- Meilleure capacité de participation aux projets des Grands Ecosystèmes Marins et aux Organismes régionaux des pêches pour une gestion efficace des ressources halieutiques transfrontalières tel que manifesté par les nouvelles institutions et le personnel faisant preuve d'engouement à telles questions au niveau national.

Documents conceptuels de projet et propositions de projet

Bien que l'initiative SPFIF ait démarré en 2005, les activités du projet n'ont commencé qu'en 2006, avec l'organisation de la première session du CCR lors de laquelle le Document conceptuel du projet du Sénégal a été approuvé. Le secrétariat du CCR n'avait pas encore été établi lors des première et deuxième sessions du CCR tenues respectivement en 2006 et en 2007 et donc les activités du projet étaient gérées sous la Division de l'économie rurale et de l'agriculture au Siège de la CUA à Addis Abeba- Ethiopie. Le Secrétariat a été établi à l'UA-BIRA,

Nairobi-Kenya en janvier 2009. La composante Fonds du Partenariat d'investissement du projet qui a pour vocation d'aider les pays à mieux gérer leurs pêches à travers un mécanisme de financement conjoint a été lancée avant la composante Partenariat stratégique qui aide les pays à diffuser les leçons tirées des investissements facilités par le Fonds.

Depuis le début du projet, les Documents conceptuels du projet du Sénégal et de la Commission des pêches de la sous région de l'Afrique de l'Ouest, qui réunit sept pays, ont été approuvés par le CCR, préalablement à l'assistance de la Banque Mondiale à ces pays leur permettant d'élaborer des propositions de projet spécifique à chaque pays de la sous région afin de s'occuper des questions régionales identifiées dans les Documents conceptuels de projet. A cet égard, quatre des sept projets de la commission sous régional ont été approuvés avant que trois ne soient approuvés nécessitant donc la mise du projet de la commission en deux phases. Le Document conceptuel du projet du Kenya a été approuvé par le CCR lors de la deuxième session et l'élaboration de sa proposition se trouve à sa dernière étape. Les trois Documents conceptuels de projet élaborés jusque là ont engagé la première tranche de 30 millions de dollars du Fonds du Partenariat d'investissement du FEM. La deuxième tranche de 30 millions de plus sera déboursée aux pays qui seront agréés en fonction de la satisfaction du FEM avec les impacts de la première tranche du Fonds en

matière de gestion des pêches et de la réduction de la pauvreté.

La Banque Mondiale a déjà démarré le processus de déboursement de la deuxième tranche. Entretemps, la Commission des pêches de l'ouest et du centre du Golfe de la Guinée a déjà soumis son Document conceptuel de projet au CCR pour examen lors de sa 4ème session dans l'espoir de profiter de la deuxième tranche du Fonds du Partenariat d'investissement. D'autres pays profitant de l'assistance de la FAO pour élaborer leurs Document conceptuel de projet sont notamment la to Namibie et le Mozambique.

Depuis sa mise en place, le Secrétariat du CCR s'occupe des activités régionales du projet SPFIF, qui sont la coordination, la communication et le renforcement des capacités afin de promouvoir la diffusion des leçons tirées des projets spécifiques à travers la région. Ces activités sont mises en œuvre grâce à l'assistance du WWF visant à favoriser la réplication des meilleures pratiques et l'inclusion des pêches durables parmi les priorités de la sous région de l'Afrique subsaharienne. Les activités déjà mises en œuvre comprennent la production de matériels de communication et la préparation d'un programme de formation a été préparé en matière de renforcement des capacités de gestion et diffusion de données et d'informations dans les Grands Ecosystèmes Marins de ASCLME and BCLME.

PARTENAIRES STRATEGIQUES

L'Union Africaine:

L'Union Africaine, à travers son bureau, le Bureau Inter africain des Ressources Animale de l'UA, est mandaté d'appuyer et de coordonner le développement du bétail en tant que ressource indispensable au bien-être des citoyens des Etats Membre de l'Union Africaine et de contribuer en même temps au développement économique, particulièrement dans les zones rurales. L'UA-BIRA est redevable au Département de l'Economie Rurale et de l'Agriculture (DREA) de la Commission de l'UA. Le rôle de l'UA dans le cadre du SPFIF c'est:

- d'abriter le projet SPFIF.
- de présider le CCR.
- de coordonner les activités du CCR et de mobiliser le financement conjoint pour les pays.

La Banque Mondiale

La Banque Mondiale sert de source important d'assistance financière et technique pour les pays en voie de développement autour du monde. Elle pour mission de lutter contre la pauvreté avec la passion et le professionnalisme lui permettant d'aboutir à des résultats durables et d'habiliter les populations à

s'aider et à sauver leur environnement en assurant des ressources, partageant des connaissances, renforçant les capacités et établissant des partenariats dans les secteurs publics et privés. Son rôle dans le cadre du SPFIF c'est,

- de servir d'agence de mise en œuvre pour le déboursement des fonds du FEM en provenance du Partenariat stratégique pour un Fonds d'investissement pour les pêches.
- de faciliter l'investissement au niveau des pays à travers les caisses de financement de la Banque.

L'Organisation pour l'alimentation et l'agriculture (FAO)

La FAO sert de forum neutre où toutes les nations se réunissent pour négocier d'égal à égal des accords et discuter des politiques. La FAO est également une source de connaissances et d'informations. La FAO aide les pays en voie de développement et les pays en transition à se moderniser et à améliorer l'agriculture, la foresterie et les pratiques de pêches tout en assurant la bonne nutrition pour tous. Le rôle de la FAO dans le cadre du SPFIF c'est:

- d'assurer l'assistance technique

au Secrétariat du CCR et aux pays d'Afrique subsaharienne qui s'intéressent à accéder au Fonds d'investissement pour les pêches dans la préparation des Documents conceptuels de projet.

- de conseiller sur les politiques et les stratégies de réplcation, et d'appuyer le CCR à s'acquitter de ses responsabilités de suivi et d'évaluation.

Le WWF – (Fonds mondial pour la nature).

Le WWF a pour but de s'assurer que la conservation

de la biodiversité est en harmonie avec les besoins et les aspirations des communautés locales en travaillant en partenariat avec les acteurs des secteurs différents de la société. Le rôle du WWF dans le cadre du SPFIF c'est:

- d'apporter son soutien au CCR en matière de ses fonctions de communication.
- d'identifier les synergies et de diffuser les leçons communément apprises.
- de sensibiliser sur les meilleures pratiques des pêches durables.

Les sessions du Comité Consultatif Régional (CCR)

La session inaugurale s'est tenue à Nairobi-Kenya en mai 2006, et a été ouverte par le Ministre de l'élevage et des pêches à l'époque l'Honorable Munyao. Les points saillants de la 1ère session du CCR étaient notamment l'approbation du Document conceptuel du projet du Sénégal qui a été présenté par Mme N. Diop, la Directrice des pêches marines au Sénégal. En outre, la session a adopté les fonctions du CCR, le rôle des partenaires stratégique a été formulé et les fonctions du secrétariat du CCR on été définis.

La 2ème session du CCR s'est tenue à Accra-Ghana du 23 au 25 avril 2008. La session a été ouvert par M. Alhaji A. Yakubu, un représentant du Ministère des Pêches du Ghana, qui a réitéré l'engagement du Ghana au sein de l'organisme régional, FCWC. Lors de cette session, le Ghana a été représenté par Doris Yeboa, la Directrice Adjoint du Département des pêches du Ministère des Pêches du Ghana, qui a présenté le Document conceptuel du projet du Ghana ayant pour but de renforcer et

améliorer la gouvernance des pêches. D'autres points fort de la 2ème session du CCR sont notamment un group de travail de FCWC, CEEAC, SWIOFC et SRFC qui définirait les critères et les procédures à suivre dans la sélection de deux organisations de la société civile et d'autres organisations régionales de gestion des pêches et discuterait les voies et moyens de résoudre leurs problèmes de gestion de pêches à travers la caisse mise à leur disposition pas le Partenariat stratégique.

La 3ème session du CCR s'est tenue à Mombasa-Kenya du 11 au 13 mai 2009. La session a officiellement ouverte par l'Honorable A. Mohammed Abu Chiaba, le Vice Ministre du Développement des Pêches, qui a salué l'initiative d'assister les pays ayant des ressources de pêches marines qui s'efforcent de réaliser les cibles de pêches durables et de contribuer à la réduction de la pauvreté en se servant du Fonds du Partenariat stratégique d'investissement pour les pêches.

S.E Madame Peace, la Commissaire à l'Economie Rurale et à l'Agriculture de la CUA, dans son allocution d'ouverture

a noté qu'il était évident que le secteur des pêches était confronté à une crise croissante occasionné par la demande de plus en plus forte des produits de pêche à cause des populations en pleine augmentation, le pouvoir d'achat plus fort et l'évolution des préférences des consommateurs.

Au cours de la 3ème CCR, deux documents conceptuels ont été présentés, à savoir du Sénégal et du Kenya. Le projet du Sénégal a été approuvé par le Conseil de la Banque Mondiale et sa mise en œuvre devrait démarrer bientôt après que les conditions de l'efficacité soient remplies par les Gouvernement du Sénégal. Il s'agit du premier projet à mettre en œuvre dans le cadre de l'initiative du Fonds du Partenariat stratégique d'investissement pour les pêches. Le Document conceptuel de projet du Kenya présenté par le Dr J. Uku, se focalisera sur l'identification des besoins et des désires des acteurs, l'implication des acteurs dans le processus de développement et le renforcement des capacités nécessaire à tous les acteurs (gouvernementaux, non gouvernementaux, de la société civile et du secteur privé)

L'élément principal de l'ordre du jour de la session du CCR était d'approuver les Documents conceptuels de projet et conseiller le projet

Établissement de partenariats pour le développement des pêches en Afrique

Bien qu'il y ait beaucoup d'acteurs en Afrique Subsaharienne dans les Grands Ecosystèmes Marins (LME), il y a très peu d'impact sur la gestion efficace des ressources halieutiques lorsque l'épuisement de ces ressources précieuses continue et la destruction des écosystèmes ne s'arrête pas. Il s'avère donc nécessaire d'avoir un vision

LIENS ET COHESION

commune des acteurs afin de pouvoir développer les pêches en Afrique avec une cohésion de haut niveau et de façon coordonnée. A cet égard, le secrétariat du CCR a établi des liens et des partenariats avec des projets différents dans les Grands Ecosystèmes Marins en Afrique Subsaharienne. Cependant, il est nécessaire d'avoir

un moyen structuré d'élaborer une stratégie de partenariats durables pour le développement des pêches. Il est très évident que beaucoup de pays ne sont pas conscients de la potentialité de la contribution des ressources halieutiques à la croissance de leur économie nationale. Très peu d'attention est donc apportée au

secteur des pêches à cet égard. Il est nécessaire de sensibiliser les décideurs afin de solliciter leur appui dans l'objectif de réaliser cette potentialité.

Le secrétariat du CCR et le projet PAF (Partenariat pour les pêches africaines) du NEPAD cherchent à engager et à impliquer les Ministres africains chargés des pêches afin de leur permettre de prendre conscience de la potentialité des ressources halieutiques et de s'assurer d'une plus grande allocation budgétaire au secteur et l'inclusion des activités de pêches parmi les priorités des plans nationaux. La première conférence des Ministres africains des pêches et de l'aquaculture, qui se tiendra vers la fin de cette année en Gambie, sera un forum opportun pour tenter de s'assurer de l'intervention politique et gagner l'influence des

politiciens. Dès que les gouvernements acceptant l'idée de la potentialité des pêches, il est attendu que la bonne gouvernance et l'allocation davantage de ressources financières au secteur seront réalisées.

Beaucoup de bailleurs et de partenaires au développement acceptent de plus en plus l'idée d'établir un partenariat approprié pour le développement des pêches africaines. Il a été donc proposé d'organiser un forum de consultation pour discuter l'établissement d'un Partenariat stratégique élargi et durable pour un développement des pêches plein de synergies et de cohésion. Une réunion est prévue immédiatement après la 4ème session du CCR pour discuter et s'accorder sur une stratégie pour un partenariat structuré sous l'égide de l'Union Africaine/du NEPAD.



© Peter Denton / WWF-Canon

Un pêcheur lance son filet à la levée du soleil dans les eaux de la côte du Gabon

RENFORCEMENT DES CAPACITÉS

Programmes de formation sur l'utilisation du Logiciel de gestion des systèmes d'information et de statistique en matière des pêches (FINSS)

Il y a l'insuffisance en Afrique subsaharienne de données sur les méthodes traditionnelles de capture dans les Grands Ecosystèmes Marins (LME) or la gestion efficace des

pêches ne peut être réalisé que si les données et les informations sont disponibles et peuvent être facilement dépouillées. Le Fonds du Partenariat stratégique d'investissement pour les pêches a reconnu ce fait aussi bien que la nécessité de renforcer les capacités pour l'harmonisation de la documentation, la gestion et la diffusion de données et d'information

aux niveaux national et régional. Bien qu'il ait d'autres logiciels de gestion de données ex. FIN Tuna qui ont été développés par la FAO pour capter des informations sennes coulissantes, ils sont tous limités et ne fournissent que des solutions incomplètes, alors que les autres sont trop compliqués à manier et n'ont pas la flexibilité nécessaire pour s'occuper des problèmes de données trop complexes. Le logiciel de gestion des systèmes d'information et de statistique FINSS) a été donc



Anne Mwangi / WWF ESARPO

Les participants étaient issus des institutions des pêches du Grand Ecosystème Marin des Courants Agulhas et Somali (ASCLME) et du Grand Ecosystème Marin du Courants Benguela (BCLME).

développé par la FAO et l'IOTC à cause de son adaptabilité et son actualisabilité pour capter les informations sur les pêches au moyen de palangres et sur les pêches pélagiques ainsi que toute autre donnée dont un pays pourrait demander. Puisque beaucoup de pays de l'Afrique subsaharienne manquent les ressources et le budget pour la production d'outils de gestion de données, FINSS est disponible à titre gratuit aux pays qui s'intéressent à combler cette lacune informationnelle. Cependant, toute modification du logiciel FINSS nécessiterait la signature d'un protocole d'accord entre le pays voulant le modifier et l'IOTC.

Le logiciel FINSS est un système de gestion intégrée des pêches et la conformité permettant aux gouvernements et personnes privées de traquer les activités de pêche depuis le déploiement d'un bateau jusqu'à la capture, le débarquement et la transformation. Le logiciel FINSS est capable de permettre l'accès en temps réel aux données dépouillées et actualisées aux utilisateurs et aux décideurs clés. Le programme est convivial et a la flexibilité nécessaire de gérer des systèmes compliqués de traitement de données. Il s'agit également d'un système intégré et homogène que facilite toutes les

étapes de développement des bases de données. Le système du logiciel FINSS fournit une meilleure qualité de données, facilite des taux plus élevés de compte rendu, diminue le travail, a une période plus courte de réaction et favorise le développement d'éventuelles nouvelles sources de données. Le programme FINSS peut être facilement traduit en toute autre langue que préférerait l'utilisateur.

Le secrétariat du CCR a animé le premier programme de formation sur l'utilisation du logiciel de données FINSS, organisé au Cap en Afrique du Sud du 28 septembre au 2 octobre 2009. Les participants étaient issus des institutions des pêches du Grand Ecosystème Marin des Courants Agulhas et Somali (ASCLME) et du Grand Ecosystème Marin du Courant Benguela (BCLME). Ont également assisté à cette formation les responsables des institutions des pêches du Kenya, de Madagascar, du Mozambique, des Seychelles, de l'Afrique du Sud, de la Tanzanie, de l'Angola et de la Namibie. La formation avait pour objectif d'introduire et effectuer une formation sur le logiciel FINSS destinée aux acteurs issus des institutions de pêche et qui traitent beaucoup de données et d'informations des pays représentés. La formation a donné aux participants l'opportunité

d'apprendre de l'expérience des pays qui se servent déjà du système, tels que les Seychelles et le Mozambique, qui s'apprête à démarrer l'utilisation du système. Lors de séance d'ouverture du programme de formation, le Dr. Patrice Talla, l'ancien point focal de la Banque Mondiale pour le projet SPFIF a fait savoir aux participants l'un des objectifs du projet, à savoir le renforcement des capacités de la région dans les domaines différents de pêche lui permettant ainsi d'améliorer la gestion durable des pêches à travers les leçons apprises et la mise à niveau. La formation en FINSS serait étendue au reste des pays de l'Afrique subsaharienne après la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation de son impact. Il également fait noter les participants l'intention du projet de développer une base de données des experts de pêche en Afrique. Ce groupe noyau servirait de source d'information en matière des pêches africaines afin d'influer sur la politique et la gouvernance relatives à la pêche en Afrique.

Les participants ont apprécié la flexibilité du logiciel et ces capacités administratives et gestionnaire qui permettrait le développement d'une seule base de données pour toutes les informations en matière des pêches. Le projet SPFIF va bientôt étendre le

programme FINSS aux deux autres Grands Ecosystèmes Marins de l'Afrique subsaharienne; notamment le Grand Ecosystème Marin du Courant du Golfe de la Guinée et des Canaries. Le projet fera le suivi du programme afin de s'assurer que tous les pays ont des bases de données harmonisées pour l'échange et le partage efficace et facile en Afrique, ce qui facilitera la gestion et le développement durable des pêches.



Les participants ont apprécié la flexibilité du logiciel et ces capacités administratives et gestionnaire qui permettrait le développement d'une seule base de données pour toutes les informations en matière des pêches.

La Pêche illégale et non déclarée, la pêche non réglementée et son impact sur les pêches dans les Grands Ecosystèmes Marins en Afrique Subsaharienne

Parfois la pêche illégale, non déclarée et non réglementée (IUU) est considérée comme se référant seul à la pêche illégale, surtout en Afrique mais la pêche non reportée et non réglementée est également la cause de la surexploitation et l'épuisement des stocks. La pêche illégale se définit comme les activités de pêche menées par les bateaux étrangers et nationaux dans les eaux sous la juridiction d'un Etat sans l'autorisation de cet Etat-là ou contre ses lois ou en violation des lois nationales, régionales et internationales. La pêche non déclarée s'agit d'activités de pêche non déclarées ou mal déclarées aux autorités compétentes nationales ou régionales. La pêche non réglementée s'agit d'activités de pêche menées par des bateaux sans nationalité ou battant pavillon de complaisance dans une zone d'application d'une ORGP ou dans une zone où il n'y a pas de conservation ou de gestion appliquée, de façon à la conservation et la gestion des ressources vivantes conformément au droit international.

La pêche illégale, non déclarée et non réglementée a causé l'épuisement des stocks et constitue actuellement une préoccupation mondiale. Alors qu'il est possible d'estimer d'une manière ou l'autre la pêche illégale et non déclarée, la pêche

DEFIS

non réglementée en est presque impossible. La pêche illégale, non déclarée et non réglementée sévit où il y a la mauvaise gouvernance et des faibles politiques de pêche comme c'est le cas dans la plupart des pays africains. Comme l'a indiqué Dr. Abraham Iyambo, l'ancien Ministre des Pêches et des Ressources Marines de la Namibie, en prononçant son allocution liminaire à l'occasion du 5ème forum sur la pêche illégale, non déclarée et non réglementée à Londres en octobre 2009, «la pêche illégale, non déclarée et non réglementée constitue le scandale de notre époque puisque une pêche estimée à plus d'un milliards de dollars est perdue à la pêche illégale, non déclarée et non réglementée». Le transbordement en mer, la mauvaise surveillance, l'autorisation des bateaux de pêche, le marché facile pour la pêche illégale et le manque de volonté politique d'agir sont certains des facteurs majeurs qui causent la poursuite et la persistance de la pêche illégale et non déclarée, la pêche non réglementée. Avec la bonne gouvernance et la volonté politique ces pertes auraient profité les pays ayant les ressources. Pour renverser cette tendance, la crise de pêche illégale et non déclarée, la pêche non réglementée ne devrait pas se voir comme une affaire de la pêche seulement mais plutôt comme une question économique et politique afin de faire stimuler

réformes. Il est donc nécessaire que les états côtiers et les pays ayant des activités de pêches agissent en collaboration pour combattre la pêche illégale et non déclarée, la pêche non réglementée à travers l'amélioration des politiques, de la gouvernance et de la gestion. Les pays en voie de développement ont besoin de soutien pour développer et mettre en œuvre des systèmes nécessaires permettant de gérer de façon efficace les activités de pêche dans leurs eaux et ailleurs.

Le Forum international sur la pêche illégale et non déclarée, la pêche non réglementée

Cette Conférence s'est tenue à Chatham House (qui s'appelle aussi le Royal Institute of International Affairs) à Londres-Royaume Uni du 14 au 16 octobre 2009. Chatham House a pour mission de fournir des analyses indépendantes, s'assurer des débats éclairés et des idées qui influent sur les voies et moyens de bâtir un monde prospère et de sécurité pour tous. Le Règlement de Chatham House appliqué autour du monde a pour objectif d'assurer l'anonymat aux interlocuteurs afin de favoriser l'ouverture et le partage d'information. Le résultat c'est des analyses indépendantes et rigoureuses des défis importants mondiaux, régionaux et spécifiques au pays ainsi que la proposition de nouvelles idées aux décideurs et aux personnes influentes sur la façon de mieux s'attaquer à ces défis au court jusqu'au long terme. Les membres de cet institut comprennent des individus, des personnes morales et des institutions académiques. Chatham House reste un centre d'échange d'idées dont les membres, les partisans et les interlocuteurs représentent un profil des individus influents ayant un intérêt international dans la vie des affaires commerciales et étatiques.

Au lancement de la conférence Chatham House et le WWF ont abrité le montage de «The End of the Line», le premier documentaire majeur spécialisé réellement révélateur de l'impact de la surexploitation des pêches dans les océans du monde. Le documentaire a passé en revue les questions clés enquêtées par le reporter Charles



Courtesy of WWF-AU Consultative report by Edward Kimakwa

Combattre la pêche illégale, non déclarée et non réglementée: Le 8 mars 2009, la Tanzanie a arrêté un bateau étranger de pêche sans pavillon qui avait à bord presque 300 Mt de Thon

Clover dans ses confrontations avec des politiciens et des restaurateurs vedettes qui font preuve de peu d'égard à la destruction qu'ils causent aux océans. Le montage a été suivi par un débat animé d'experts. Le panel était constitué de: Charles Clover, l'auteur de «The End of the Line»; Nigel Edwards, de Seachill Icelandic Group, Nancy Gitonga, de la Commission de l'Union Africaine et Sally Bailey du WWF.

Les allocutions liminaires ont été prononcées par deux Ministres de Pêche du Royaume Uni et de la Namibie; ainsi que le Chef exécutif adjoint du NEPAD. Toutes les trois allocutions ont soulevé des questions de mauvaises politiques et gouvernance ainsi que le manque de volonté politique nécessaire à la réalisation de la gestion et exploitation efficace des pêches, ce qui mène à la préoccupation sur la durabilité des ressources des pêches marine. Lors des débats, les participants étaient globalement d'accord qu'il y a une nécessité urgente de s'attaquer à la dissipation des ressources de pêches et qu'il fallait l'action et la volonté politique et non la parole. La question de savoir «qui inspirera l'action et la volonté politique mondiale pour lutter contre la pêche illégale et de s'assurer de la pêche durable a été posée et il a été convenu que chaque participant joue un rôle dans la sensibilisation des décideurs. Selon le Ministre du Royaume Uni chargé des Pêches, la pêche illégale constitue le plus grand pouvoir de pêche dans le monde et presque 20% du poisson pris dans le monde est attribuable à la pêche illégale, non déclarée et non réglementée. Il a déclaré que de son avis, l'un des moyens de lutter contre la pêche illégale, non déclarée et non réglementée c'est d'imposer des mesures commerciales. 60% du poisson de l'UE provient des eaux étrangères et il est attendu que les règlements de l'UE stimulent des pêches légales. Il a par ailleurs indiqué qu'il serait important d'avoir une période de transition depuis l'entrée en vigueur de ces règlements afin de permettre aux pays, surtout ceux en voie de développement de s'adapter et se conformer.

Une préoccupation a été exprimée sur l'impact des Règlements de l'UE sur la pêche illégale, non déclarée et non réglementée et sa mise en œuvre qui pourrait être néfaste surtout pour les pays

de l'ACP car ils ne seront pas suffisamment préparés. Les pays de l'ACP ont donc besoin de la période de transition après l'entrée en vigueur de ces règlements en janvier 2010. Le secteur privé a exprimé sa préoccupation sur les nombreux permis de capture émis par les bateaux de pêche pour accompagner tout chargement. Lors du forum la préoccupation a été également exprimée sur la disparité éventuelle d'application des règlements de l'UE à l'égard des pays du Tiers Monde et non de l'UE, car ceci permettrait l'entrée au produit illégal des bateaux de l'EU. Il a été expliqué que d'autres règlements relatifs aux bateaux de l'UE, qui sont d'autant plus rigoureux, étaient en train d'être formulés et entreraient en vigueur en janvier 2010. Malgré ces préoccupations, le forum s'est accordé que les Règlements de l'EU relatifs à la pêche illégale, non déclarée et non réglementée étaient bons et constituaient un pas courageux dans la lutte contre la pêche illégale, non déclarée et non réglementée à l'échelle mondiale. Le sentiment partagé était qu'il était nécessaire d'avoir une approche mondiale de lutte contre la pêche illégale, non déclarée et non réglementée. Un certain nombre de pays (36) y compris la Chine se sont conformés aux règlements de l'UE afin de devenir des autorités compétentes et il est attendu que davantage de pays se conforment à ces règlements avant la mise en application. Les Règlements de l'UE s'appliquent également aux états qui aimeraient exporter leur poisson aux pays en dehors de l'UE.

Accords d'accès aux pêches: Un point de vue africain en contribution aux processus de réforme de la PCP

Il est maintenant reconnu de façon globale que les pêches mondiale croisent une période de crise. L'Union Européenne, Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'Agriculture (FAO), la Banque Mondiale, la société civile, les organisations de petits pêcheurs et de la pêche artisanale ainsi que les chercheurs de tous les coins du monde sont tous d'accord et prévoient des pertes énormes, l'épuisement des poissons et la dégradation des écosystèmes. La conséquence serait des plus hauts niveaux d'insécurité alimentaire et de pauvreté parmi les communautés de petits pêcheurs en Afrique.

Pour surmonter cette crise il est obligatoire que les organes de décision, particulièrement les institutions nationales et internationales de gouvernance, s'adressent aux problèmes qui à l'origine de cette crise.

Certains des domaines qui exigent des interventions rapides sont notamment les Accords de partenariat pour la pêche, la corruption dans le secteur des pêches et le développement d'un système compte rendu exacte de la dépréciation du capital social et naturel à travers la dissipation des ressources de pêche. Un changement fondamental est sans doute nécessaire dans le cadre des relations entre les pêches de l'UE et celles des pays en voie de développement afin de privilégier la bonne gouvernance, la durabilité environnementale tout en s'assurant d'un environnement propice pour les secteurs des pêches des pays en voie de développement, particulièrement les petits pêcheurs et surtout les communautés de petits pêcheurs. Il est donc nécessaire d'évaluer soigneusement l'expérience du passé qui devrait inspirer la transition vers un nouveau modèle plus durable.

Certains des points de vue et de proposition ci-dessous ont été convenus lors d'un atelier-conférence organisé par une ONG danoise à Copenhague en septembre 2009 où le Sud a rencontré le Nord avec des points de vue convergents en matière de la gestion et le développement des pêches dans les pays de l'ACP. Les Accords de partenariat pour la pêche (FPA) entre les pays de l'ACP et les grands pays de pêche, y compris l'UE, la Chine, le Japon et les Etats Unis ont un impact négatif significatif sur les stocks de pêche du monde. Le déclin des stocks de pêche dans les pays de l'ACP, principalement à cause de la surexploitation par les bateaux étrangers a donc un impact négatif sur la potentialité de développement des petits pêcheurs.

A cet égard, il est obligatoire de réexaminer et de renégocier les Accords de partenariat pour la pêche, en vue de changer les objectifs de ces accords pour qu'ils visent à réaliser les pêches durables au lieu de dégager les ressources. Un changement de paradigme s'avère nécessaire dans les négociations et donc la renégociation des FPA

devraient avoir de l'inclusivité et devraient garantir la participation des communautés de petits pêcheurs et des organisations de la société civile. Il est indispensable que seul la capture des stocks supplémentaires de poissons soient autorisée par les parties étrangères conformément à la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer, et que le principe de précaution s'applique dans des situations où il y a des informations scientifiques peu adéquates comme en Afrique, in accordance conformément Code de conduite de la FAO pour une pêche responsable. L'indemnité financière reçue par les pays de l'ACP countries devrait prendre en compte de façon juste la valeur des ressources capturées et devrait servir à aider les petits pêcheurs. Les évaluations coûts et bénéfices des FPA restent toujours des informations peu disponibles au public.

Il est donc nécessaire de renforcer les capacités de négociation; les compétences de suivi, de contrôle et de surveillance; un cadre juridique efficace et des mécanismes de mise en application; et les connaissances et les informations sur les ressources. Le plaidoyer est aussi nécessaire pour s'assurer que les décideurs et les autorités comprennent l'importance de la pêche et sont impliqués dans la réussite des FPA.

Il y a actuellement 15 Accords de partenariat pour la pêche en vigueur entre l'UE et les pays en voie de développement. Avec quelques exceptions notables, telles que la Mauritanie – le plus grand des FPA, il s'agit d'accords relatifs au thon et leur durée est en générale entre quatre et six ans¹. Quelques développements récents indiquent qu'à cause des niveaux extrêmement inéquitables d'indemnité financière payée pour les droits d'accès, l'inflexibilité de l'Union Européenne à s'adapter aux conditions des accords et le sentiment parmi les gouvernements africains que leurs ressources marines vivantes devraient être gérées de façon durable pour le bien des générations à venir, un certain nombre d'états africains ont choisi

de ne pas renouveler leur accords de pêche. En 2003, l'Afrique du Sud a décidé de terminer ces accords d'accès relatifs au thon avec les Japonais. En 2004, l'Angola a refusé de renouveler ces accords de pêche avec l'UE. En 2006, le Sénégal a choisi de ne pas renouveler son accord de pêche avec l'UE, ce qui était significatif car le Sénégal était le premier pays africain en 1979 à signer un accord de partenariat pour la pêche avec l'étranger.

Peu d'attention a été apporté à la corruption dans le secteur des pêches par rapport aux autres secteurs extractifs malgré l'existence de toutes sortes de pêche illégale, non déclarée et non règlementée qui sévissent dans les eaux marines d'un grand nombre de pays en voie de développement, ce qui mène à la surexploitation et la destruction des écosystèmes marins².

Les ressources marines vivantes sont un patrimoine et bien national détenues en fiducie par l'état pour le bien de tous ces citoyens. Le manque de redevabilité, exacerbé par des faibles mécanismes de supervision pour assurer la conformité avec les conditions des accords d'accès, a été à l'origine de la campagne de la coalition Publiez-Ce-Vous-Payez visant à mettre la pression pour l'application au secteur des pêches de l'Initiative pour la transparence des industries extractives (EITI). L'EITI s'inspire du principe d'établissement de processus multi-acteurs qui s'assurent du flux d'informations sur les revenus issus des industries extractives telles que les secteurs pétrolier, minier et des pêches.

Afin de lutter contre la corruption et ces effets négatifs, il est obligatoire d'améliorer l'accès à l'information pour renforcer les capacités de la société civile, encourager la redevabilité publique et combattre la corruption dans le secteur des pêches, particulièrement dans les pays de l'ACP. Les Dispositions juridiques nationales pour les accord manquent dans le plupart des pays qui ont signé ces accords. L'Afrique du Sud est le seul pays du Continent connu d'avoir la législation qui prévoit l'accès à

l'information détenue par l'état et les acteurs privés. Une telle législation permet à toutes les personnes l'accès aux documents et contrats étatiques et ceux d'acteurs privés avec certaines limitations visant à protéger les données confidentielles, commerciales et classifiées.

En outre, la loi de l'Afrique du Sud oblige les acteurs de faire des consultations élargies avec les parties intéressées ou affectées avant la promulgation des politiques et l'aliénation des ressources par les responsables d'état. L'Union Africaine/le NEPAD devraient prendre l'initiative de faire la pression pour un mécanisme qui favoriserait la transparence dans l'exploitation des pêches en Afrique et influencer sur les réformes de la Politique externe commune de la pêche de l'UE afin de s'assurer d'un traitement équitable pour que l'indemnité conformément aux accords d'accès aux pêches ne servent pas de compromis pour les gouvernements par rapport aux autres secteurs.

Bien que la bonne gouvernance n'ait pas été une priorité de la gestion des pêches, il y a des signes de changement dans les débats sur la politique internationale. Par exemple, l'Union Européenne est en train d'intégrer la bonne gouvernance dans sa réforme des Accords de partenariat pour la pêche. Il s'agit d'y inclure des dispositions relatives à la transparence et à la lutte contre la corruption dans tous les accords signés avec les pays africains après 2012. L'UA a donc une responsabilité de mener certaines études et analyses de la situation africaine. De telles études fourniraient: la recherche sur des études comparatives de cas sur la façon dont la gouvernance peut augmenter les revenus des ressources naturelles et promouvoir l'exploitation durable; l'analyse de la législation africaine et internationale pertinente et les accords qui pourrait servir d'améliorer la transparence et l'accès à l'information sur la gestion des pêches; les recommandations sur la façon dont l'UA peut promouvoir la bonne gouvernance et améliorer la transparence dans

1. Béatrice Gorez, *Coalition for Fair Fisheries Arrangements (CFFA), Coordinator (2009): The future of Fisheries Partnership Agreements in the context of the Common Fisheries Policy reform; A presentation to the European Parliament Development Committee.*

2. Pour un débat sur la corruption dans le secteur des pêches africain, voir Andre Standing (2008) 'Corruption and Industrial fishing in Africa', U4 Issue paper 2088/7, Christian Michelson Institute, Bergen, Norway.

le secteur des pêches marines en s'inspirant de l'expérience des initiatives internationales sur les autres secteurs à ressource tels que l'EITI. Développer l'attribution exacte pour la dépréciation du capital social et naturel.

Un rapport de la Banque Mondiale (Les milliards engloutis : justification économique d'une réforme des pêcheries) déclare que la moitié de la capacité de pêche peut être annulée sans avoir des effets

néfastes sur les captures totales. Le rapport exprime également la préoccupation que certains des pays producteurs de pêche «gonflent arbitrairement» le PIB en dépréciant leur capital naturel. En vue de changer ce paradigme, il devrait y avoir un moyen d'attribution exacte de la dépréciation du capital social et naturel dans tous les secteurs de pêche, et donc la réduction de la flotte cible ces secteurs qui entravent le rétablissement et l'appréciation des stocks de poissons

et de l'écosystème. Où il existent des incertitudes et les risques sont énormes, ces risques devraient être pris en compte dans les coûts de production. Les politiques de pêches au niveau national et à l'étranger ainsi que les politiques de coopération de développement devraient se focaliser spécifiquement sur les populations actuellement défavorisées, particulièrement les communautés de petits pêcheurs et les femmes au sein de ces communautés.

Le processus de consultation de l'initiative SPFIF

A cette fin et afin d'aider les pays côtiers à faire des progrès concrets dans la réalisation des pêches durables et la réduction de la pauvreté, deux des cibles fixés en 2002 par le Sommet mondial sur le développement durable (SMDD), le Premier atelier de consultation a été organisé par la FAO, la Banque mondiale et le WWF et tenu à Dakar-Sénégal du 18 au 20 janvier 2005. Cette réunion a abouti sur un accord relatif aux buts et objectifs du Partenariat stratégique et ses principes de fonctionnement ainsi que sur les critères d'éligibilité des projets au niveau des pays qui méritent le soutien du Fonds d'investissement du Partenariat. Plus spécifiquement, les participants sont tombés d'accord convaincu que l'insuffisance de gouvernance en matière des ressources des pêches est la cause principale des niveaux actuels de surexploitation dans les Grands Ecosystèmes Marins et le Partenariat stratégique constitue un mécanisme propice pour la mobilisation des fonds pour aider les pays côtiers d'Afrique subsaharienne.

Le Deuxième atelier de consultation a été organisé par la FAO, la Banque mondiale et le WWF et tenu à Dar es Salaam-Tanzanie du 22 au 24 juin 2005. Cet atelier a été ouvert par la Commissaire à l'économie rurale et à l'agriculture de l'Union Africaine et cet atelier a abouti sur un accord global en matière du cycle de projet qui permettrait l'apport des parties prenantes au portefeuille d'à peu près 10 à 12 projets au niveau pays avec pour objectif d'aider les pays côtiers d'Afrique subsaharienne afin de mettre en œuvre les cibles des pêches durables et de la réduction de la pauvreté tels que fixés par la SMDD. Plus spécifiquement, cette réunion a convenu le conseil à ce portefeuille et ce cycle de projet serait assuré par un groupe d'acteurs mené par l'UA constituant un Comité consultatif régional, et compléterait les programmes en cours dans les Grands Ecosystèmes Marins. La réunion est également tombée d'accord sur le cadre de gouvernance pour un tel mécanisme régional de financement piloté par les acteurs.

PLAIDOYER

Dialogue sur le Développement des pêches concernant le thon: Ministre ouvre l'atelier sur la «la promotion de la pêche durable du thon

Cette réunion consultative appelée le Dialogue du thon a organisée par le WWF et l'Union Africaine du 17 au 18 décembre 2009, ayant pour but d'assister les pays côtiers de la région SWIO à élaborer une stratégie cohésive pour une gestion durable du thon et d'autres ressources hautement migratoires, afin d'optimiser les bénéfices socioéconomiques aux populations de la région. Cette initiative a été prise en reconnaissance de la nature hautement migratoire des ressources partagées qu'est le thon et d'autres espèces pareilles, et donc la nécessité d'une approche cohésive régionale vers leur gestion durable. Le thon est une ressource précieuse avec une immense potentialité de stimuler la croissance économique et le développement parmi les pays côtiers en voie de développement de la région SWIO.

La région du Sud-ouest de l'Océan Indien (SWIO) est une région d'importance significative car elle est responsable pour 20% de la capture totale du thon du monde et environ 80% de la capture totale de l'Océan Indien. De cette production totale à peu près 105 millions de tons sont destinés directement à la consommation humaine. Le rôle majeur dans la mondialisation des pays en voie de développement qui sont producteur du thon a été jusqu'à permettre l'accès à leurs ressources de pêches marines par pays pratiquant la pêche hauturière (PPPH). Ce qui a été cependant sans beaucoup de bénéfices aux économies nationales des pays en voie de développement. Il est estimé qu'il y a environ 3,000 bateaux actifs de pêche du thon dans l'Océan Indien (IOTC, 2009).

La Convention des Nations Unies sur le droit de la mer (UNCLOS) a donné aux états les droits et obligations juridiques d'utiliser et de gérer les ressources au sein de leurs frontières déclarées de 200 miles dans la ZEE. Cependant, ces pays en voie de développement ont des compétences limitées, l'expérience et les ressources financière pour développer, utiliser et protéger leur richesse en ressources. A cet égard états côtiers, conformément aux dispositions de l'Article 62 de l'UNCLOS doivent déterminer leur capacité à récolter les ressources vivantes de la zone économique exclusive mais où ils leur manque la capacité de récolter toute la capture permise, ils peuvent, à travers des accords ou d'autres dispositions accorder l'accès à la capture supplémentaire permise par d'autres Etats. Les facteurs environnementaux et

Anne Mwangi / WWF ESARPO



Participants à l'Atelier régional, (devant, droite à gauche), Mr. G. Monor, Directeur de Pêches, Mme. Rubina Haroon, Représentante Régionale du WWF-ESARPO, Hon Dr. Otuoma, Ministre du Développement de Pêches et Mme. Nancy Gitonga, Coordinnatrice du SPFIF, entre autres.

économiques, y compris les besoins économiques des communautés côtières de pêche et les exigences spéciales des Etats en voie de développement devraient être pris en compte dans la gestion de ces ressources. Ces dispositions ne sont pas d'habitude respectées par les états propriétaires des ressources ou par les Etats permis de procéder à l'exploitation. D'autres questions de préoccupation majeure sont notamment la pêche illégale, non déclarée et non réglementée, les prises accessoires issues, des politiques faibles et des cadres institutionnels et les capacités limitées de surveiller les ZEE entre autres. Le défi aux états de la région du Sud-ouest de l'Océan Indien est donc comment profiter des opportunités des pêches internationales mondialisées et du commerce afin de stimuler le flux significatif de bénéfices à leurs économies nationales et d'améliorer les niveaux de vie des communautés locales qui dépendent des ressources de pêche côtières et marines pour leur moyens de subsistance.

L'atelier qui a réuni des praticiens clés et des décideurs de la région du Sud-ouest de l'Océan Indien a servi de forum d'information, de discussion, d'inspiration et de proposition de réformes dans la

gestion de la pêche du thon qui faciliterait la réalisation du maximum de bénéfices pour les états de la région du Sud-ouest de l'Océan Indien.

L'Honorable Dr. Otuoma, l'ancien Ministre du Développement de Pêches du Kenya, a ouvert la réunion en prononçant une allocution liminaire dans laquelle il a noté que le Kenya se trouve dans la zone maritime très riche en thon de la région du Sud-ouest de l'Océan Indien et qu'en tant que région il était nécessaire de sauvegarder cette ressource précieuse et se faire un bastion à travers des organismes de pêche régionaux. Le Ministre a fait savoir à la réunion les efforts que fait le gouvernement kenyan pour atteindre la gestion durable des ressources de la pêche marine, y compris le thon. De même, le Prof Ahmed Elsawalhy de l'UA-BIRA a fait noter dans son allocution l'importance des ressources des pêches en Afrique dans la stimulation de la croissance économique et l'amélioration des moyens de vie. Il a également fait savoir et selon le plan stratégique de l'UA, un département à part entière serait établi à l'UA-BIRA. Mme. Rubina Haroon, la représentante du WWF-ESARPO dans ses remarques a noté que le WWF était en train

de faire davantage d'efforts pour apporter la transformation dans le secteur du thon dans la région du Sud-ouest de l'Océan Indien en vue d'aider les pays côtiers en voie de développement de tirer le maximum de profit de leurs ressources de thon.

Les recommandations majeurs de l'atelier étaient notamment le renforcement de la coopération régionale entre les états de la région du Sud-ouest de l'Océan Indien afin d'améliorer le suivi, le contrôle et la surveillance, renforcer les mesures portuaires des états et aborder le problème de la pêche illégale, non déclarée et non réglementée, développer une voix commune en tant que région sur toutes les questions relatives au thon. De même, développer des synergies et améliorer les partenariats stratégiques avec des programmes régionaux aussi bien que partager et diffuser les données et les informations. Concernant les Accords d'accès aux pêches, les participants ont convenu qu'il est nécessaire de formuler une approche commune et collective à ces accords, renforcer les capacités de négociation afin d'aboutir à des accords équitables d'accès aux pêches et se focaliser sur des investissements conjoints et



Bateau patrouilleur dans les eaux marines kenyanes: Les pays en voie de développement de la région du Sud-ouest de l'Océan Indien ont des capacités limitées de suivre et de surveiller leurs vastes ZEE. Le renforcement des capacités s'avère nécessaire pour rendre plus efficace le suivi, le contrôle et la surveillance.

développer des flottilles nationales. Quant à un accord régional de pêche, il est nécessaire d'arriver à un accord visant à améliorer la gestion de la pêche du thon ex. un Accord relatif à la pêche du thon axé sur le Cadre de l'UA. Il a été également noté qu'en ce qui concerne la politique et la gouvernance, il est nécessaire de renforcer les cadres juridiques, politiques et institutionnels pour la recherche et la gestion, le lobbying

et le plaidoyer afin d'influer sur les processus national, régional et mondial.

Parmi les efforts de création d'une voix commune, les membres profiteront de la 1ère conférence sur le thon aux Seychelles comme forum de développement d'une voix commune de la région du Sud-ouest de l'Océan Indien pour la 13ème session de l'IOTC

en Corée du Sud. De même, le WWF et l'UA sont en consultation sur l'établissement d'un forum des Directeurs de pêche. Une audience élargie réunissant les organisations nationales et régionales de gestion des pêches est recherchée et donc le rapport de l'atelier sur la Consultation d'expert de pêche du thon dans la région du Sud-ouest de l'Océan Indien sera recherché.

TIRER DES LEÇONS

Création de richesses à travers la gestion des pêches durables

LE CAS DE LA NAMIBIE

Le secteur des pêches de la Namibie sert de modèle de succès qui a été réalisé par la gestion rigoureuse et efficace de ces lieux de pêche qui se rétablissent d'une surexploitation grave dans les années 1970 et 1980. Le secteur de pêche est géré par des Namibiens bien qualifiés sous la direction de l'ancien Ministre des pêches, Dr. Abraham Iyambo, pendant 12 années, le seul Ministre des pêches à avoir tenu son poste pendant une si longue période en Afrique où l'économie est hautement politisée. Dr. Abraham Iyambo assure actuellement un autre ministère, ayant été remplacé

par l'Honorable Benardt Esau.

La Namibie a hérité des ressources de pêches systématiquement pillées par la surexploitation des bateaux étrangers. A part les usines de mise en conserve qui ont été établis, très peu de bénéfices en ont découlées au profit des Namibiens. Le poisson pris dans les eaux namibiennes était ou transformé sur les bateaux étrangers ou a été débarqué ailleurs. Après l'indépendance, le gouvernement namibien a mis la pêche parmi ces hautes priorités et a formulé une politique sur la pêche qui a été promulguée en 1992. La politique a défini en détail des stratégies basées sur trois objectifs clés; rétablissement des stocks de poissons de la Namibie,

la protection des ressources de pêche en Namibie et la nationalisation des pêches namibiennes.

Aujourd'hui le secteur de pêche en Namibie est actif, dynamique et hautement concurrentiel. Ce secteur est source d'emploi majeure pour 14,000 personnes, est générateur de revenus représentant environ 20% des exports de la Namibie avec un montant annuel de 4.6 millions dollars namibiens (USD 632, 952).

Les pêches namibiennes sont louées comme étant parmi les mieux gérées du monde et le pays est classé parmi les dix meilleurs états du monde. Pour contrer les effets environnementaux des pêches, la Namibie a réagi en réduisant les prises totales permises ou en déclarant un moratoire le cas échéant. Bien que de telles mesures soient néfastes au bien-être des

employés, la rentabilité des entreprises, les revenus étatiques et la stabilité des marchés, des décisions doivent être prises pour assurer la durabilité des ressources pour aujourd'hui et pour la postérité. La Namibie se rend compte des défis énormes mais elle s'est fixée des objectifs clairs dans ce voyage du développement des pêches. Le rétablissement des stocks de poisson est un objectif clé. Le secteur de

pêche a depuis l'indépendance investi plus de 8 milliards de dollars namibiens dans la construction d'usines et l'achat de bateaux. 25 usines ont été construites depuis l'indépendance. Le gouvernement facilite le commerce régional et international.

Depuis 1990, le Ministère des Pêches et des Ressources Marines a rigoureusement mis en application la

législation et des règlements relatifs à la pêche dans la ZEE namibienne. L'Agence d'observation des pêches (FOA) de la Namibie complète les activités de suivi, de contrôle et de surveillance en mer du Ministère. La FOA a à bord le bateau battant pavillon namibien des observateurs des activités de pêche qui signalent tout cas de non-conformité au Ministère.



Dr. Lyambo reconnu sur la scène internationale pour sa contribution à la croissance rapide du Secteur namibien de pêche a accordé des récompenses différentes. Il a été accordé «The Swedish Seafood Award» dans la catégorie de pêche durable en 2009, pour son travail dans le développement d'une administration durable du secteur namibien de pêche. En outre, Dr. Lyambo est le premier à être accordé à lui seul en tant qu'individu la médaille prestigieuse de «Margarita Lizárraga» (2008-2009). La médaille «Margarita Lizárraga» est accordée tous les deux ans par la Conférence de la FAO sur proposition du Conseil à une personne ou une organisation qui a servi avec distinction dans le cadre de l'application du Code de conduite pour une pêche responsable. La médaille rend hommage à feu Dr. Margarita Saucedo Lizárraga, pour son engagement fort dans la promotion du secteur des pêches, surtout dans les pays en voie du développement.



The Margarita Lizárraga Medal

Marquer Vos Calendriers

Du 1er au 3 juin 2010 – Walvis Bay-Namibie

4^{ème} session du Comité Consultatif Régional (CCR) qui réunit les partenaires stratégiques, les Conseils régionaux de pêche en Afrique Subsaharienne, les programmes financés par le FEM dans les Grands Ecosystèmes Marins, les organisations de la société civile et les partenaires au développement pour des discussions clés et la formulation de stratégies pour le projet.

Le 4 juin 2010 – Walvis Bay-Namibie

5^{ème} réunion du Partenariat stratégique

Du 13 au 15 septembre 2010, Zanzibar

Réunion du Comité de pilotage du Partenariat pour la pêche de la région Sud-ouest de l'Océan Indien

Du 18 au 19 septembre 2010 - Zanzibar

5^{ème} Session SWIOFC

Du 20 au 21 septembre 2010 - Zanzibar

Réunion du Comité de pilotage de l'ASCLME

Du 20 au 23 septembre 2010 – Banjul-Gambie

Conférence des Ministres Africains de la Pêche et de l'Aquaculture (CAMFA)

Octobre 2010

Suivi de la réunion sur le Dialogue du thon avec les Chef de la Pêche des Départements de Pêche de la région Sud-ouest de l'Océan Indien conjointement organisée par le WWF et l'UA



Courtesy of WWF-AU Consultative report by Edward Kimakwa

Ecrivez-nous



*The Strategic Partnership for Fisheries Investment Fund.
RAC Secretariat*

*C/o The African Union-Interafrican Bureau for Animal Resources (AU-IBAR)
Tel: 254-20-3674000 Fax: 254-20-3674341
P.O Box 30786-00100
Museum Hill Westlands,
Nairobi Kenya
racsecretariat@spfif.org
www.SPFIF.org*